

**ANNEE 2021**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

Délibération n°

**2021088**

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	22

Vote : 22  
Pour : 22 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 8 octobre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mmes Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS) & Ms Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

### **OJ n°12 : Création de 8 emplois saisonniers auprès du centre de loisirs pour les vacances d'automne 2021**

Rapporteur : Monsieur Yannick BASSIER, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il est proposé au Conseil Municipal, la création de huit emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet pour assurer des missions d'encadrement des enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.

Ces emplois seraient créés pour les périodes de vacances scolaires d'automne 2021, soit du 25 octobre au 5 novembre 2021.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

- ✓ Emploi : animateur loisirs
- ✓ Grade : adjoint d'animation
- ✓ Catégorie hiérarchique : C
- ✓ Effectif : 8
- ✓ Temps de travail : temps complet
- ✓ Base légale : Art 3.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Ces emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois seront dotés d'une rémunération correspondant à l'indice brut 354.

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**

- La création de huit emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet pour assurer des missions d'encadrement des enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires d'automne 2021 (article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984) ;
- Que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 354.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 13 octobre 2021.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

